32^e dimanche ordinaire B et centenaire de l'armistice de 1918

1 R 17, 10-16 Psaume 145 He 9, 24-28 Mc 12, 38-44

« Moi d'abord. » Ces deux mots sont comme la devise de l'égoïsme. S'il est vrai que l'égocentrisme caractérise le comportement de l'enfant, les mots « moi d'abord » sont les mots puérils par excellence. Mais en face d'un grand péril, ces mots peuvent aussi être meurtriers : « Moi d'abord » veut dire alors « moi sans toi », ou « tant pis pour toi » : ce qui compte, c'est que je sauve ma peau, la peau des autres m'importe peu!

« *Moi d'abord*. » Ces deux mots sont pourtant ceux qu'utilise l'homme de Dieu dans le récit du premier livre des Rois. « Fais cuire pour *moi d'abord* une galette », ordonne-t-il à la veuve de Sarepta; « ensuite tu en feras une pour toi et ton fils ». En disant « moi d'abord », le prophète Élie n'est pas seulement égoïste, il semble faire bon marché de la vie d'autrui. La femme ne vient-elle pas de lui dire que la poignée de farine et le fond d'huile dans un vase étaient tout ce qui lui restait pour elle et pour son fils ? En obéissant à Élie, elle ne donne pas de son superflu : elle renonce tout simplement à survivre. Son obéissance est suicidaire.

Plus précisément, son obéissance *serait* suicidaire si le prophète n'avait ajouté quelque chose qui n'est plus une demande, mais une promesse : « Jarre de farine point ne s'épuisera, vase d'huile point ne se videra, jusqu'au jour où le Seigneur donnera la pluie pour arroser la terre. » La promesse, c'est l'assurance donnée que Dieu pourvoira. Et à cause de cette promesse, l'obéissance de la femme n'est pas un suicide, c'est un acte de foi.

Ce récit nous fait faire un constat très important sur ce qu'est la foi. La foi ne se contente pas de dire « Dieu existe », ce qui serait une prise de position intellectuelle sans portée pratique. La foi va jusqu'à affirmer que Dieu s'intéresse à nous, qu'il prend soin de nous, et que sa volonté est que nous vivions. C'est pourquoi la foi est indissociable de l'espérance, cette décision de bâtir sa vie sur la promesse de vie qui vient de Dieu. Et elle est indissociable de la charité, cette décision non moins importante de ne pas vouloir ma vie sans la vie de l'autre, mon bonheur sans le bonheur de l'autre, mon salut sans le salut de l'autre.

Il n'en va pas différemment dans l'évangile que nous avons entendu. Il nous parle d'une pauvre veuve qui dépose dans le trésor du Temple l'obole qui représente tout son avoir. Jésus, ayant observé le comportement de cette femme, appelle ses disciples pour le leur faire remarquer – car eux, au contraire, n'ont rien vu. Ce détail est important : il nous rappelle que le propre des dons les plus généreux est souvent de passer inaperçus. Les hommes, en effet, jugent de manière quantitative, et ne voient pas que ce qui est dérisoire à leurs yeux peut être chez certains le don de tout ce qu'ils ont pour vivre, c'est-à-dire en clair le don de leur vie. Celle qui a donné de son indigence, et non de son superflu, a donné tout ce qu'elle avait pour vivre : elle a donné sa vie.

Il y a là comme une complicité entre cette femme qui donne sa vie et Jésus qui s'apprête à donner la sienne – car nous sommes à quelques jours seulement de la Passion. C'est la communion entre Jésus et son Église qui déjà s'ébauche : car ce que Jésus a fait il y a deux mille ans pour notre salut, il continue de le faire en son Église et avec elle tout au long de l'histoire de l'humanité.

À quelques jours de la béatification de dix-neuf martyrs d'Algérie, et parmi eux du blésois Christophe Lebreton, un des sept moines de Tibhirine, nous pouvons rendre grâce pour ces hommes et ces femmes dont la vie n'a pas été un « moi d'abord », mais un « toi en premier ». Ceux qui, aux heures les plus sombres de la guerre civile algérienne, ont donné leur vie pour

un peuple dont ils se voulaient solidaires jusqu'au bout, s'inscrivent dans une longue et glorieuse lignée, dont plus récemment le colonel Arnaud Beltrame s'est montré, dans sa mort héroïque, un glorieux représentant.

Dans ces différentes situations, le sacrifice suprême est le résultat d'une décision personnelle, à l'image de la décision du Christ dont il est question dans la deuxième lecture : décision, non pas d'offrir « un sang qui n'était pas le sien » comme le dit le texte, mais de s'offrir lui-même. Mais qu'en est-il de la mort de ceux à qui n'a été permise aucune décision ? C'est, nous le savons bien, le drame de toutes les guerres, pour ceux qui sont requis d'y participer comme soldats aussi bien que pour les populations civiles qui en sont les victimes. C'est pourquoi notre époque insiste, à juste titre me semble-t-il, sur les terribles ambiguïtés de l'utilisation de la fibre patriotique pour déclencher les guerres et motiver ceux qui y participent. L'Église catholique, pour sa part, invite à distinguer soigneusement le patriotisme (qui découle du commandement « honore ton père et ta mère ») du nationalisme qui en est la perversion. Et pour ce qui concerne la légitime défense d'un pays, l'enseignement de l'Église invite à un discernement très prudent et énonce des conditions très restrictives, dont je vous donne un extrait tel qu'il se présente dans le Catéchisme de l'Église catholique (2308-2309). Il s'agit du commentaire du cinquième commandement, « tu ne commettras pas de meurtre » :

Chacun des citoyens et des gouvernants est tenu d'œuvrer pour éviter les guerres.

Aussi longtemps cependant "que le risque de guerre subsistera, qu'il n'y aura pas d'autorité internationale compétente et disposant de forces suffisantes, on ne saurait dénier aux gouvernements, une fois épuisées toutes les possibilités de règlement pacifiques, le droit de légitime défense".

Il faut considérer avec rigueur les strictes conditions d'une *légitime défense par la force militaire*. La gravité d'une telle décision la soumet à des conditions rigoureuses de légitimité morale. Il faut à la fois :

- Que le dommage infligé par l'agresseur à la nation ou à la communauté des nations soit durable, grave et certain.
- Que tous les autres moyens d'y mettre fin se soient révélés impraticables ou inefficaces.
- Que soient réunies les conditions sérieuses de succès.
- Que l'emploi des armes n'entraîne pas des maux et des désordres plus graves que le mal à éliminer. La puissance des moyens modernes de destruction pèse très lourdement dans l'appréciation de cette condition.

Ce sont les éléments traditionnels énumérés dans la doctrine dite de la "guerre juste".

L'appréciation de ces conditions de légitimité morale appartient au jugement prudentiel de ceux qui ont la charge du bien commun.

Les pouvoirs publics ont dans ce cas le droit et le devoir d'imposer aux citoyens les obligations nécessaires à la défense nationale.

En rendant hommage aujourd'hui au sacrifice accompli par ceux qui ont accepté de mettre leur vie dans la balance en refusant le « moi d'abord », le « moi sans toi », le « tant pis pour toi » qui fait les lâches et les fuyards, il nous faut garder présents à l'esprit ces explicitations sur les conditions de légitimité du recours aux armes. Elles sont le fruit de l'expérience d'un siècle qui a vu les pires déchaînements de violence depuis que l'humanité existe. C'est la raison d'être de la commémoration de ce jour.

Prions pour qu'elle fasse grandir en nous non seulement le refus des guerres injustes, mais surtout la capacité de la seule vie vraiment humaine : celle qui dit à l'autre « je ne veux pas que tu meures » et « je ne veux pas ma vie sans ta vie » ; celle qui imite, dans ses actes, la pensée de Dieu et la charité du Christ.